

L'Économie Sociale et Solidaire à Lyon et en Rhône-Alpes

L'économie sociale et solidaire : définition(s). En France comme en Rhône-Alpes l'économie sociale et solidaire reste pour beaucoup un sujet méconnu. L'économie sociale est souvent définie par opposition comme ne relevant ni de l'économie de marché, ni des services de l'Etat. Mais comment la définir positivement ? Selon Danièle Demoustier l'économie sociale serait « une utopie qui s'oppose au fatalisme »¹. Economie intermédiaire entre économie de profit et économie de service public, l'économie sociale et solidaire pourrait être dénommée : « économie citoyenne », c'est-à-dire une économie pragmatique qui répond aux besoins des citoyens quelle que soit la couleur politique de la société. L'économie sociale et solidaire, c'est « l'économie du bien commun ».

François Boursier² définit l'économie sociale par différenciation, comme un ensemble d'activités (économiques et sociales ou économiques à finalité sociale) structuré autour des **principes suivants** : la libre adhésion, la démocratie (« un homme, une voix », principe central du mouvement coopératiste), la propriété commune, la non lucrativité, la responsabilité, la solidarité, autant de notions humanistes qui orientent l'action vers le bien commun. L'économie sociale est aussi considérée comme « un ensemble d'organismes qui produisent des biens ou des services appartenant à un ensemble d'agents appliquant le principe de gestion démocratique, un mode d'affectation des excédents, privilégiant le travail et non le capital et affirmant leur autonomie vis à vis de l'Etat ».

Trois principales familles composent l'économie sociale : les associations, les coopératives et les mutuelles. Trois ensembles « juridiques » qui représentent une certaine manière d'être acteur dans l'économie, visant à réaliser un équilibre permanent entre viabilité économique et bénéfice social ; l'économie sociale et solidaire tente un rééquilibrage de la société par des actions citoyennes. En définitive, l'économique n'est qu'un *moyen* au service d'une noble fin : le bien-être social. Selon Guy Babolat, Président de la Chambre Régionale d'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) de Rhône-Alpes : « L'économie sociale et solidaire, actrice du développement économique, se caractérise par la diversité de ses acteurs (associations, mutuelles, coopératives) qui agissent pour promouvoir une économie à finalité humaine ».

L'agglomération lyonnaise a été un des lieux de naissance de l'économie sociale et solidaire. Elle reste aujourd'hui un **pôle influent** en terme d'initiatives en France, que tous les acteurs locaux cherchent à conforter.

Lyon, berceau de l'économie sociale et solidaire. Le concept d'économie sociale et solidaire trouve ses origines dans les mouvements associationnistes, coopératistes, mutualistes et pré-socialistes du 19^{ème} siècle. Ces mouvements sont nés, par exemple, du besoin des ouvriers d'organiser directement leurs activités économiques mais aussi sociales (comme organiser l'enterrement d'un compagnon...). Lyon et, plus largement, la région lyonnaise jouent un rôle essentiel dans l'histoire et le développement de l'économie sociale et solidaire ; plus généralement la pensée humaniste (notamment véhiculée par des mouvements religieux et par la Franc-maçonnerie) connaît un essor très rapide à Lyon. La première coopérative de consommation y est fondée en 1834 par Michel Marie Derrion ; Derrion a été très marqué par les révoltes des Canuts de 1831 et 1834 : ces ouvriers spécialisés du textile lyonnais ont supporté une baisse importante de leurs revenus du fait des principes de libre concurrence,

¹ Danièle Demoustier – L'économie solidaire et sociale. S'associer pour entreprendre autrement – Syros, collection « Alternatives Economiques », Paris : 2001.

² François Boursier – Economie sociale : mythes et réalités – Chronique Sociale, collection « Alternatives Economiques », Lyon : 1984.

mais aussi la loi Le Chapelier de 1791 a fortement limité leur capacité à s'organiser collectivement. Aussi, en 1849, Proudhon établit à Lyon la seconde plus importante Banque du Peuple place de la Croix-Rousse et à la Guillotière. Dès lors, il est partout question de solidarité, de bien commun, de protection face aux effets du capitalisme. A partir du milieu du 19^{ème} siècle les différents mouvements, qui formeront l'économie sociale et solidaire se développent, s'institutionnalisent et se dotent d'un système de valeurs communes, tels que solidarité, indépendance, volonté de produire autrement, primauté de l'homme...

L'économie sociale et solidaire en France. Les trois secteurs de l'économie sociale et solidaire représentent un poids respectable au sein de l'économie nationale : 1 300 000 salariés, 150 000 entreprises, environ 7 % de l'activité nationale. Les trois grandes familles de l'économie sociale et solidaire sont maintenant représentées régionalement au sein des Chambres Consulaires ou CRESS (Chambres Régionales de l'Economie Sociale et Solidaire). Le secteur associatif, qui compte 800 000 associations et emploie 776 000 salariés, est l'une des branches les plus importantes de l'économie sociale et solidaire. Les associations interviennent dans de nombreux domaines tels que : l'action sanitaire et sociale (46 milliards de chiffre d'affaire), l'éducation populaire, la formation, le tourisme, l'action familiale et le sport... Les coopératives emploient près de 400 000 salariés, elles interviennent dans les secteurs du logement, des transports, de la banque et des assurances, de l'agroalimentaire, de l'artisanat, de la consommation. Aussi, les Sociétés Coopératives des Ouvriers de Production (SCOP) sont présentes dans le BTP, l'industrie du livre, la mécanique, les prestations de services. Le mouvement mutualiste quant à lui représente 60 milliards de francs, 100 000 élus et administrateurs animent cet ensemble qui emploie plus de 60 000 personnes ; plusieurs milliers de mutuelles sont de véritables entreprises (centres de soins, cliniques, pouponnières, maisons de retraite, établissements pour personnes handicapées...). Mais au-delà des chiffres et de la description globale, il y a des noms connus : Crédit Agricole, Crédit Mutuel, MACIF, FNAC, Magasins Leclerc, Yoplait, Candia... C'est la réalité de l'économie sociale et solidaire aujourd'hui : un monde très hétérogène.

L'économie sociale et solidaire en Rhône-Alpes : 53 000 établissements, 10 % des emplois³. Au 1^{er} janvier 2002, selon l'Insee Rhône-Alpes, 53 000 établissements relevaient des secteurs de l'économie sociale et solidaire : 42 140 associations, 8 300 coopératives et 1 350 mutuelles. 171 700 salariés se répartissent entre les 19 260 établissements employeurs privés et semi-publics ; l'économie sociale et solidaire en Rhône-Alpes est une composante importante de la dynamique économique. En 2000, la masse salariale brute globale de l'économie sociale et solidaire dépassait les 3,2 milliards d'euros. Des trois grands secteurs de l'économie sociale et solidaire, le domaine associatif domine largement : il concerne 82 % des établissements employeurs et près de 81 % des 343 400 emplois relèvent de la dynamique associative. En revanche le secteur associatif ne verse que 66 % des salaires bruts de l'économie sociale et solidaire. Les coopératives représentent 11 % des emplois (195 SCOP) et les mutuelles un peu plus de 5 %.

Une des particularités de l'économie sociale et solidaire est le caractère temporaire et occasionnel de nombreux emplois. Ainsi, au cours de l'année 2000, le secteur de l'économie sociale et solidaire a offert 343 400 contrats de travail soit près du double de l'effectif salarié au 31 décembre, en effet de nombreuses associations ne sont formées que pour atteindre un objectif unique. Trois catégories d'emplois se dégagent. L'« emploi permanent » (23 %)

³ Source : L'économie sociale et solidaire. Associations, mutuelles et coopératives en Rhône-Alpes. Les dossiers de l'Insee Rhône-Alpes, n°146, mai 2003.

représente les salariés à temps plein, l' « emploi occasionnel » (33 %) regroupe les emplois de moins de 12 jours, de 50 heures de travail ou d'une heure par jour de travail, et l'« emploi non permanent » (44 %) rassemble les contrats conclus ou cessés pendant l'année, le travail à temps partiel, les emplois saisonniers...

La région Rhône-Alpes dispose d'un maillage associatif très dense et hétérogène, près de la moitié des associations relèvent des trois domaines suivants : le sport, la culture et les loisirs (1 850), l'action sociale (4 200) et l'éducation (3 620). Dans le département du Rhône, plus de 8 500 associations sont recensées, elles interviennent dans les domaines d'activités suivants : l'action sociale et l'action humanitaire (1 700), la santé (220), la culture et les loisirs éducatifs (1 600), les activités sportives (1 200), l'éducation populaire et le tourisme social (210), la défense des droits et intérêts, la liberté d'expression et d'opinion (1 270), l'éducation, la formation et l'insertion (250), la défense des intérêts économiques (900) et 1200 autres associations qui traitent par exemple de commerce équitable, de développement personnel...Par ailleurs une trentaine d'associations est liée actions humanitaires internationales et soutien scolaire sont leurs domaines d'interventions principaux.

L'impact de l'économie sociale et solidaire en Rhône-Alpes est double : d'une part elle contribue, du fait de son activité importante, à maintenir le dynamisme de l'emploi en Rhône-Alpes, d'autre part elle apporte une large contribution au bien social car elle est de plus en plus un relais de l'action sociale des services publics. De ce constat émerge la nécessité de pérenniser l'économie sociale et solidaire.

Le rapport INSEE cité en référence (le premier en France) se veut d'ailleurs contributif de la valorisation de ce secteur, ne serait-ce qu'à travers les outils statistiques et des nomenclatures exploitables et durables. L'INSEE et ses partenaires considèrent de ce fait apporter modestement une première base pour une reconnaissance qui prendra au moins dix années.

Comment pérenniser les actions de l'économie sociale et solidaire ? L'économie sociale et solidaire apparaît comme un laboratoire foisonnant d'innovations sociales. Elle pose la question de la viabilité du système capitaliste. Au moment où il est de plus en plus question du désengagement de l'Etat, il est nécessaire de réaffirmer la place de l'économie sociale et solidaire : en effet, les associations, mutuelles et coopératives comblent dans certains cas les failles d'un système. Comment intégrer structurellement les principes et les actions de l'économie sociale et solidaire ?

Certaines cités ont décidé de sortir des réinventions successives pour inscrire les innovations de l'économie sociale et solidaire dans la durée. Lyon, riche et fière de son histoire sociale et de sa tradition humaniste, a défini le développement de l'économie sociale et solidaire comme un axe important de sa politique globale. La Ville de Lyon a engagé une réflexion au sein d'un Comité Scientifique, suite à la signature de la convention-cadre territoriale à l'économie sociale et solidaire. Ce comité a pour vocation de favoriser l'émergence et la pérennité des projets d'économie sociale et solidaire.

Selon certains représentants de l'économie sociale et solidaire il est non seulement nécessaire que l'économie sociale et solidaire « protège son originalité d'action » et « impulse une évolution aux règles qui s'appliquent à l'économie traditionnelle ». Pour ce faire, les acteurs de l'économie sociale et solidaire disent s'employer à créer des liens avec d'autres secteurs économiques et à transmettre leurs valeurs humaines dans l'économie classique favorisant l'émergence d'un nouvel entrepreneuriat.